



Hôtel de Ville
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal
Séance du 28 octobre 2022 – 19 heures
Convocation du 21 octobre 2022
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 04/11/2022

Reçu en préfecture le 04/11/2022

Publié le

FLOW

ID : 059-215904897-20221104-202211044-DE

Membres en exercice : 26
Présents : 21
Absents Excusés Représentés : 5
Absents excusés : /
Absents : /

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

M. Mmes Karine SKOTAREK – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER - Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLET – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Maryline MARLIERE – Christian LANGELIN – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÉ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN .

Étaient absents excusés représentés : Mmes Mrs David MORTREUX représenté par Angélique DHINNIN – Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Marie-Louise LEMAIRE représentée par Pascaline VITELLARO – Clémence BARBIER représentée par Geneviève LECLERCQ – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : /

Étaient absents : /

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire
Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1^{ère} Adjointe

2022-10-17 - Création d'emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23.1,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité au sein des services scolaires, périscolaires et extrascolaires et technique,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter au maximum 25 agents contractuels dans le grade d'adjoint technique pour faire face aux besoins liés à des accroissements temporaires d'activité constatés dans les services scolaires, périscolaires, extrascolaires et technique. La rémunération de ces agents sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

1^{ère} Adjointe,

Karine SKOTAREK

Le Maire,

Alain MENSION



Envoyé en préfecture le 04 novembre 2022
Reçu en préfecture le 04 novembre 2022.
Identifiant de transmission : 059-215904897-20221104-202211044-DE
Publié sur le site Internet le 04 novembre 2022